



LES AUTRES ACTIVITÉS AQUACOLES

*Des milieux naturels propices au développement
d'une aquaculture diversifiée*

En Nouvelle-Aquitaine, les élevages marins sont représentés et concernent notamment la pénéculture, la pisciculture et l'algoculture. En complément de l'ostréiculture, activité emblématique, ces productions méritent d'être abordées en raison de leurs spécificités et de leurs synergies.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine, les activités de production aquacoles autres que la conchyliculture concernent la pisciculture (plus spécifiquement le turbot et la daurade) ainsi que la pénéculture (élevage des crevettes). Ces activités se caractérisent par la mise en place de technologies de plus en plus performantes. Elles peuvent s'appuyer sur les résultats d'études scientifiques afin d'améliorer la croissance, la résistance ou la mise en marché des produits mais également dans l'objectif de développer et d'acclimater de nouvelles espèces. La production d'alevins étant assurée principalement par les écloséries, les sites de production sont variés : en mer, à terre dans des marais salés, dans des claires ou dans des bassins.

La pisciculture marine

En Charente-Maritime, la Ferme Marine du Douhet (FMD), sur l'île d'Oléron, compte parmi les plus grandes écloséries de production d'alevins de daurade royale (*sparus aurata*) d'Europe. Sa production annuelle d'environ 25 millions d'alevins et d'un milliard d'œufs est commercialisée sur tout le pourtour méditerranéen, ainsi que vers des destinations plus lointaines telles que le Golfe Persique, les Caraïbes et la Chine. Son éclosérie est construite sur la côte nord-est de l'île, sur 12 hectares d'anciens marais ostréicoles.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la Ferme Marine de l'Adour (Groupe Stolt Sea Farm) est l'une des cinq entreprises à assurer la production de turbot en France. Sa production avoisine les 200 tonnes de poissons par an. La transformation et la commercialisation se font en Espagne, via le groupe auquel la ferme appartient.

La pénéculture

Les crevettes pénéides (*Penaeus japonicus*), aussi appelées crevettes « impériales », sont élevées dans les marais atlantiques depuis les années 1980.

En Charente-Maritime, les marais salés, couvrant 20 000 hectares alimentés par les eaux de mer, voient se développer une aquaculture nouvelle : la pénéculture. Bien que le nombre de producteurs soit faible (environ une vingtaine), cette activité apporte un complément de revenus aux conchyliculteurs (grâce à un prix de vente relativement élevé) et leur permet de se diversifier. Cette production quasi-extensive respectueuse de l'environnement cohabite avec les huîtres dont elle dévore les parasites.

En Gironde, dans les années 1980, quelques producteurs se sont installés sur le territoire du Médoc pour produire de la crevette impériale. Cet élevage, basé sur la productivité naturelle du milieu, se déroule du mois de juin au mois de septembre et occupe plus de 100 hectares de marais. Les marais et les bassins d'élevage sont directement alimentés par les eaux de l'estuaire de la Gironde, la qualité des eaux estuariennes étant donc essentielle pour l'élevage de gambas des marais médocains.

La vénériculture

Au nombre de trente, les entreprises conchylocoles du littoral charentais pratiquent l'élevage des palourdes japonaises (*Tapes philippinarum*) exclusivement dans les marais, notamment dans les marais de la Seudre.

Depuis la fin des années 80, la palourde japonaise n'est plus cultivée dans le Bassin d'Arcachon. Désormais pêchée (environ 500 tonnes par an), sa pêche fait l'objet de mesures de gestion dont notamment l'obligation de disposer d'une licence.

L'algoculture

Une activité d'élevage de végétaux marins existe en Nouvelle-Aquitaine. Sur l'île de Ré, la Ferme des Baleines produit de la laitue de mer, accompagnée de salicorne, de graines de maceron et d'aster maritime.

Photo 2.70 : Claires et marais salés de l'estuaire de la Seudre © Laurent Mignaux / Terra - **Photo 2.71 :** Bassins piscicoles de la ferme marine du Douhet © Hussenot Jérôme / Ifremer - **Photo 2.72 :** Queue colorée des Crevettes Impériales des Marais © La Ferme des Baleines - **Photo 2.73 :** Salicornes des marais charentais © Agence de l'alimentation nouvelle-Aquitaine / Association de Producteurs de Salicornes des Marais Charentais (APSAIMAC)

EN CHIFFRES

25 millions d'alevins et 1 milliard d'œufs d'alevins de daurade royale produits en Charente-Maritime dans l'une des plus grandes écloséries d'Europe

30 entreprises pratiquent l'élevage des palourdes japonaises pour l'essentiel dans les marais de la Seudre

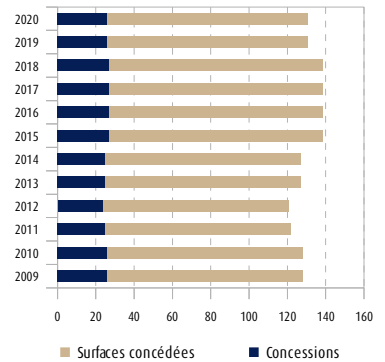


Les autres activités aquacoles (pisciculture, pénéculture)

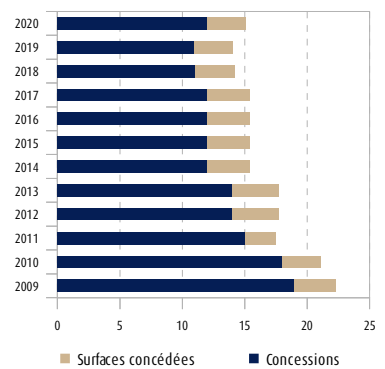


Des sites de production aquacole variés à terre et en mer

Évolution du nombre de concessions, des surfaces concédées (en ha), dédiées à la pisciculture de 2009 à 2020 en Nouvelle-Aquitaine



Évolution du nombre de concessions, des surfaces concédées (en ha), dédiées à la vénériculture de 2009 à 2020 en Nouvelle-Aquitaine



Zoom sur le schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM)

● Source : Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

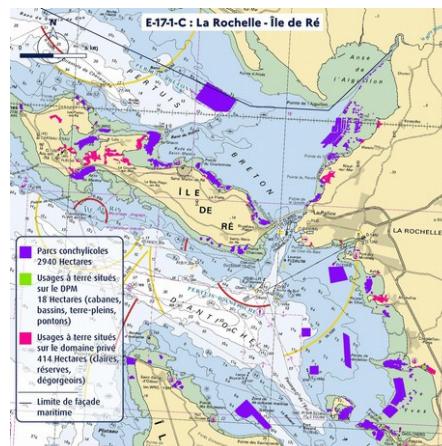
Le SRDAM est un document de planification qui vise à faciliter le développement de l'aquaculture marine.

Prévus dans chaque région comportant une façade maritime, les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) permettent de recenser, pour mieux les prendre en compte les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture marine durable, ainsi que les possibilités d'installation de fermes aquacoles en milieu fermé.

Le SRDAM est élaboré par le représentant de l'État en région, en concertation notamment avec des représentants élus des collectivités territoriales. En 2014, conformément aux instructions du ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, les préfets de la région Aquitaine et Poitou-Charentes ont arrêté pour leur région respective, les SRDAM, réalisés par la DIRM SA.

À compter de 2025, l'État a choisi d'intégrer la planification aquacole dans les Documents stratégiques de façade permettant de définir des zones de vocation ciblant en priorité les activités aquacoles. Désormais, les plans, programmes, schémas et projets de travaux, d'ouvrages, d'aménagements soumis à étude d'impact ainsi que les actes administratifs pris pour la gestion de l'espace marin concernant les régions administratives côtières et les espaces maritimes sous juridiction ou souveraineté nationale devront être compatibles avec les objectifs et dispositions du DSF et donc avec ces zones d'activités aquacoles.

La carte ci-contre extraite du projet de Stratégie de façade maritime (2nd cycle en cours de mise à jour) identifie les sites existants de production conchylicole en Charente-Maritime.



Un projet de ferme aquacole au Verdon-sur-Mer

● Sources : Julien Lestage / Sud-Ouest (article publié le 03/01/2024) et Maxime Giraudeau / La Tribune Bordeaux (article publié le 24/10/2024)

Il n'existe aujourd'hui aucun élevage de saumons en France. La raison ? Ce poisson ne s'épanouit bien que dans des eaux dont les températures sont inférieures à 14 degrés.

Les 200 000 tonnes consommées par les Français chaque année sont donc entièrement importées de Norvège principalement, et d'Écosse. Pour proposer un saumon estampillé local, le groupe Pure Salmon, financé par un fonds singapourien, a l'ambition de les élever à terre, dans des bassins réfrigérés, sur un site de l'estuaire de la Gironde.

Pure Salmon a signé le 4 avril 2022 une convention d'occupation (de quarante-neuf ans) avec le grand port maritime de Bordeaux pour un site industriel clé en main, situé au Verdon-sur-mer, en Gironde. Le conseil municipal a voté en faveur de ce projet d'ampleur.

Deux ans après l'annonce de son projet d'usine en Gironde, l'éleveur industriel de saumons Pure Salmon arrive au bout d'un long processus d'études environnementales et hydrologiques. L'enquête publique va suivre début 2025 mais les doutes sont loin d'être tous levés.

À l'issue, l'éleveur espère se lancer dans la construction du site industriel, avec l'ambition de produire 10 000 t par an, soit 5 % de la consommation française.

Illustration ci-dessous : Sur un site appartenant au grand port maritime de Bordeaux, le groupe Pure Salmon compte implanter un centre qui produira 10.000 tonnes de saumons par an © Pure Salmon



En

SAVOIR



Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine en Sud-Atlantique (SRDAM)